

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRES.

Pour La Haye. . . 7. — Payable
„ la province. . . 8. — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75.

REDACTEURS: J. VAN NELLE, J. VAN NELLE

ANNONCES: Chez M. van Weelden, Libraire, Spuis

et chez les Libraires Koorntjens, Braires, Langen & van den Broek

Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction (Frankfurt)

(Édition Supplémentaire.)

LA HAYE, LE 30 JUILLET.

REVUE POLITIQUE.

L'Assemblée nationale de France a enfin adopté avant-hier dans son ensemble le décret sur les clubs et les réunions. Comme on devait s'y attendre, ce vote excite un grand mécontentement dans le parti montagnard. Un des membres de l'Assemblée, appartenant à ce parti, a dit qu'avec ce décret, il serait difficile désormais d'organiser un banquet du Château-Rouge que sous l'ancien gouvernement.

Les nouvelles de Paris et des départements sont généralement assez bonnes. La situation continue à s'améliorer. On ne parle pas encore de la levée de l'état de siège, et s'il fallait en croire certains bruits, il se prolongerait longtemps encore. Quant aux nouvelles de la presse, elles ont dû être le 29 l'objet d'interpellations au sein de l'Assemblée.

Le pape a adressé une protestation motivée contre l'agression des Autrichiens contre son territoire au sujet de l'occupation momentanée de Ferrare. La chambre des députés lui a adressé des remerciements solennels pour cet acte d'énergie et de justice. Nous publierons demain le compte-rendu de cette séance.

Des correspondances de Rome et de Florence, sous la date du 10 et du 20 juillet, adressées au *Journal des Débats*, donnent une nouvelle excessivement importante. Les quatre légations et une partie des Marches se seraient soulevées contre l'autorité du Saint-Père par suite de la tendance rétrograde manifestée par la réponse de Pie IX à l'adresse des députés. On a délibéré dans les légations sur le parti à prendre: les uns voulant l'accession immédiate au royaume de la Haute-Italie, les autres opinant pour la réunion à la Toscane. Enfin, au dire de ces correspondances, on s'est arrêté à l'installation d'un gouvernement provisoire qui aura à s'occuper avant tout de tout ce qui concerne la guerre, agissant dans une entière indépendance du pouvoir de Rome. Ce gouvernement, qui doit siéger à Bologne, est présidé par le comte Bianchini; MM. Antonini et Canuti en font partie.

Si ce fait est exact, c'est là le premier pas d'une séparation complète entre les légations et le Saint-Siège.

La protestation du roi de Naples contre la nomination du duc de Gènes au trône de Sicile est officielle. La *Patria* de Florence en a publié le texte. Ferdinand dénonce cette nomination comme contraire au principe de l'unité et de l'intégrité de la monarchie.

Une autre complication à laquelle on n'a pas songé suffisamment, c'est celle qui peut résulter de la situation où se trouvent les troupes de la confédération. Parmi les troupes de Radetzky, se trouvent, en effet, plusieurs corps bohèmes qui devront prêter serment, et se trouveraient placés, dès lors, sous le commandement supérieur du vicair.

L'Allemagne se trouvera ainsi engagée de fait dans la guerre contre l'Italie, bien qu'elle ne l'ait pas déclarée. De quelque manière que tournent les événements, la situation est fautive, et vis-à-vis de la Sardaigne et vis-à-vis de la France.

La nouvelle constitution du grand-duché de Luxembourg vient d'être publiée officiellement et la démission de M. De Lafontaine, gouverneur du grand-duché et des conseillers du gouvernement a été acceptée. La constitution sera mise en vigueur à dater du 1^{er} août prochain.

La Première Chambre des Etats-Généraux avait été convoquée vendredi et samedi derniers pour discuter les projets de loi qui lui ont été envoyés par la Seconde Chambre.

Aujourd'hui on apprend que la Première Chambre n'a adhéré ni au projet de loi relatif à la suppression des peines inflictives et corporelles, ni à celui qui autorise le gouvernement à ne pas pourvoir aux places vacantes dans les cours provinciales.

LE LIMBOURG.

On sait maintenant que M. le ministre Ligthenveldt est à Maestricht en qualité de commissaire extraordinaire, adjoint au gouverneur pour les affaires du Limbourg. Le ministre traite activement avec les autorités. Voici une publication du gouvernement de Maestricht, par suite des instructions apportées par M. Ligthenveldt:

PUBLICATION.

Le gouverneur du duché de Limbourg
Porte à la connaissance des habitants de cette province, conformément aux ordres qu'il a reçus du gouvernement central,

Qu'une résolution prise le 19 juillet 1848 par l'Assemblée nationale de Francfort semble faire penser à beaucoup de personnes que la séparation du duché d'avec les Pays-Bas est un fait accepté et reconnu;

Qu'une pareille idée peut avoir pour résultat de troubler la tranquillité et de faire méconnaître l'autorité légale;

Que S. M. le Roi des Pays-Bas est obligé par la Loi-Fondamentale, ainsi que par son serment et par les traités, à gouverner le Limbourg conformément aux lois du pays et à conserver l'intégrité du territoire du royaume;

Que la position légale du Limbourg, qui a existé déjà depuis huit années consécutives, et qui a été généralement reconnue, ne doit ni ne peut être changée qu'avec l'assentiment du Roi et avec l'approbation du pouvoir législatif.

Il résulte de cet état de choses que l'autorité légale du Roi doit être et rester respectée.

Respectez donc tranquillement vous à l'ordre et à la loi. Votre intérêt bien entendu et le salut du Limbourg l'exigent.

Les troubles et la violence n'ont jamais produit le bonheur d'un pays ou d'une ville; mais ont toujours entraîné la perte et à des maux innombrables.

Attendez en conséquence, avec calme et tranquillité, et les yeux fixés sur les traités existants; que l'avenir soit réglé par les hautes parties; et

soyez tous prêts à vous opposer à toute attaque violente à laquelle les personnes, les propriétés ou les autorités légales seraient en butte.

Tout en observant la discipline la plus sévère, la force militaire de l'Etat saura réprimer énergiquement chaque infraction à l'ordre et à la tranquillité, de même que chaque attentat à l'autorité légale. Sa mission ne consiste pas à porter la guerre dans ces contrées, mais uniquement à faire respecter l'action des lois et la sécurité de vous tous.

Et pour que personne n'ignore ce qu'il doit savoir, nous ordonnons que la présente, imprimée en forme de placard, soit affichée dans toutes les villes et communes du duché, par les soins des administrations locales, et qu'il en soit publiquement donné lecture aussitôt après la réception, ainsi que le dimanche suivant.

Maestricht, le 28 juillet 1848.

Signé, E. VAN MEEUWEN.

COMMENCEMENT DE L'INSURRECTION EN IRLANDE.

Tous les journaux anglais publient les nouvelles les plus importantes qui suivent et que nous reproduisons sous toute réserve. Nous devons toutefois faire observer que le compte-rendu de la séance de la chambre des lords nous apprend que, dans cette séance, le marquis de Lansdowne, président du conseil, a répondu à une interpellation de lord Brougham, qu'il avait tout lieu de croire que les nouvelles reçues à Londres par voie télégraphique, et suivant lesquelles l'insurrection aurait éclaté en Irlande, sont dénuées de fondement. Le gouvernement avait reçu des dépêches du lord-lieutenant datées de mercredi à trois heures après-midi, lesquelles ne faisaient aucunement mention des faits rapportés par les journaux; d'autres lettres ont été reçues plus tard datées du même jour à sept heures du soir et sont également muettes. Toutefois, il y a toute probabilité qu'un mouvement éclate dans la partie de l'Irlande dans laquelle on dit que l'insurrection a commencé.

Des interpellations sur le même objet ont été adressées à la chambre des communes, à sir George Grey, ministre de l'intérieur, qui y a répondu de la même manière. Il a ajouté que les nouvelles reçues de Liverpool par le télégraphe avaient été apportées dans cette ville par une lettre de Dublin. Le maire de Liverpool, interrogé par voie télégraphique sur le degré d'authenticité de ces nouvelles, a répondu qu'elles ne lui paraissent mériter aucune créance. Le gouvernement a pris des mesures pour découvrir l'auteur de ces bruits alarmants.

Toutefois, il est certain que la situation de l'Irlande est menaçante, et plusieurs personnes influentes ayant offert de se rendre dans ce pays, le gouvernement croit que les Irlandais influents ne peuvent rien faire de mieux que de retourner dans leur pays et d'y faire tous leurs efforts pour maintenir la paix. M. Hamilton a exprimé l'opinion que les députés irlandais doivent se rendre immédiatement à la Chambre des Communes, et adresser, mais à la condition qu'une partie bien intentionnée doit prendre en mains la défense de l'ordre en Irlande, le gouvernement leur fournira les armes qui leur manquent.

Voici maintenant les nouvelles que publient les journaux.

Presque partout en Irlande, le système des clubs fait d'effrayants progrès. Dans une réunion des clubs, qui a eu lieu, le 23, près de Belfast, les discours les plus violents ont été prononcés. Le président s'est écrié que si l'on frappait un coup sur l'Irlande, il serait le premier à proclamer la république. Tous les clubs persistent à déclarer qu'ils résisteront les armes à la main à toute tentative qui ferait la police pour arrêter leurs chefs, et qu'ils se battraient jusqu'à la mort. On manda de Liverpool, 27 juillet à 10 heures du matin, que, suivant des nouvelles de Dublin, la majeure partie de l'Irlande méridionale est en révolte ouverte. A Clonmel, le combat a été terrible. Les troupes ont en hientôt les dessous. Cork et Waterford se sont dit-on, mis en révolte. Enfin l'explosion a commencé à éclater. Les habitants de Tipperary et de Kilkenny sont en armes. Des collisions ont eu lieu avec les soldats dans plusieurs districts, et tout fait présumer que dans les comtés d'où l'on n'a pas de nouvelles il y a eu également un appel aux armes. Il paraît que les chefs du mouvement auraient volontiers ajourné l'insurrection, mais ils se sont trouvés dans l'alternative d'agir sur-le-champ ou de se soumettre immédiatement et sans condition.

On a reçu à Liverpool des nouvelles de Dublin en date du 26. Elles annoncent le commencement de la rébellion. Thurles, Clonmel, Kilkenny sont armés. Défaite et désaffection des troupes. Incendie de la station du chemin de fer de Thurles. Insurrection dans tout le midi de l'Irlande. Un convoi spécial est arrivé le même jour, 26 juillet, de 4 milles de la côte de Thurles (82 milles à l'heure.) Nous venons de dire que la station de Thurles était incendiée. Les rails ont été enlevés sur une longueur de plusieurs milles. La populace était déterminée à arrêter les convois, à mesure qu'ils arriveraient. A Clonmel, où la lutte a été sanglante, le peuple arrivait en masse. Les soldats ont été écrasés en un clin-d'œil. Des soldats ont refusé de tirer. A Carrick-on-Suir, les soldats ont montré peu de zèle. Ils ont été reponnés. Le feu a été mis à leurs casernes. A Kilkenny la lutte continuait et l'on disait que la populace avait le dessus. Dans le comté de Tipperary, les petits détachements de police dispersés avaient reçu l'ordre de se concentrer, afin d'éviter d'être enlevés par les populations armées.

Le 24 juillet, la foire avait attiré à Carrick une foule de gens de la campagne. MM. Meagher et O'Brien les ont harangués, leur recommandant de s'abstenir de toute résistance à l'autorité jusqu'au moment où il serait fait appel à leur patriotisme. Malgré cette recommandation, il paraît que la police ayant essayé de les arrêter, ils ont fait résistance, et, entourés des paysans, ont mis en déroute les troupes, dont une partie a fait défection et est passée du côté des insurgés.

Une autre dépêche confirme ces détails et ajoute que les principaux chefs révolutionnaires de Dublin sont à Clonmel et dans les autres villes insurgées. que la caserne de Carrick a été incendiée, les troupes chassées de la ville, et qu'à Kilkenny les insurgés ont eu aussi le dessus.

Une lettre de Waterford, datée du 25 à cinq heures du soir, annonce que MM. O'Brien, Meagher, Dillon, O'Gorman et Lane étaient au-delà de Carrick, dans le comté de Tipperary, entourés de milliers de paysans en armes et prêts à vendre chèrement leur liberté.

Les détails qui précèdent sont arrivés par voie télégraphique. Un conseil de cabinet a été immédiatement convoqué. Les ministres se sont réunis à trois heures au Foreign-Office.

Des ordres ont été expédiés pour faire partir immédiatement plusieurs régiments pour l'Irlande.

Deux corvettes sont parties de Portsmouth pour renforcer l'escadre de l'amiral Napier, qui se trouve à l'heure qu'il est sur la côte méridionale d'Irlande. Une autre frégate à vapeur et une corvette arment en toute hâte et seront prêts à partir lundi pour la même destination.

Les nouvelles de l'insurrection d'Irlande sont arrivées à Londres quelques instants après l'ouverture de la bourse: les fonds qui étaient en hausse ont éprouvé un fort mouvement de réaction. On espère encore, dit le *Globe*, que ces nouvelles sont exagérées et l'on a peine à croire surtout que les troupes n'aient pas fait leur devoir. Mais on ne se dissimule pas que les tentatives d'insurrection ne pourront être comprimées qu'avec une grande effusion de sang, et qu'il en résultera peut-être une nouvelle crise dans les affaires en général.

Le bruit d'un nouvel emprunt que nécessiterait les affaires d'Irlande a été mis en circulation par les joueurs de la baisse. Mais à moins que les événements ne prennent une extrême gravité, on ne sera pas obligé de recourir à cette mesure. La banque d'Angleterre pourra immédiatement faire au gouvernement une avance de deux millions de liv. sterl.

LA PRUSSE ET LE POUVOIR CENTRAL DE FRANCFORT.

BERLIN, 26 JUILLET. La présence de M. Camphausen dans cette capitale a donné lieu à toutes sortes de bruits, et cela d'autant plus qu'il n'y a été appelé, à ce qu'on dit, par le télégraphe. Toujours est-il que les questions sur lesquelles on a désiré consulter cet homme distingué, sont de la nature la plus pressante et qu'il n'y a que peu de personnes qui soient en état de se prononcer à ce sujet d'une manière impartiale. M. Camphausen est cependant de ce nombre. Son récent séjour à Francfort, où il a été sur le point d'être appelé à la tête du ministère de l'empire, l'a naturellement mis à même d'examiner de près le présent état des choses en Allemagne; et si nous sommes bien informé, c'a été principalement sur son conseil que la Prusse ne se soumettra pas aveuglément à la souveraineté de l'Assemblée de Francfort, sur laquelle celle-ci ne paraît pas avoir d'autres notions de justes notions. On dirait, en effet, que cette assemblée cherche à s'attribuer son pouvoir absolu à la puissance des princes qui vient d'être renversée en Allemagne, et les divers états allemands ne se montrent point disposés à se soumettre à ce nouveau pouvoir. Or, dans le but de régler cette question entre l'Assemblée nationale et la Prusse, M. Camphausen se rendra à Francfort en qualité d'envoyé de Prusse, de sorte qu'il y sera accrédité formellement de la part de celle-ci. Il y aura un vicair de l'empire. Il reste maintenant à voir quel sera l'effet que produira cette mesure, et si elle sera propre à donner une juste direction aux rapports entre les divers états allemands et le pouvoir central. Puisque l'Allemagne ne veut pas de république, il lui est permis d'envisager d'une manière absolue la souveraineté de l'Assemblée de Francfort, et tant que les familles princières tiendront le gouvernement de l'Etat, il est impossible de les soumettre aux ordres absolus du pouvoir de l'empire allemand. Il faut nécessairement que la Prusse soit représentée à Francfort encore d'une autre manière que par ses députés; quiconque s'y oppose, n'a qu'à proclamer immédiatement la république allemande, sans en être divisible.

DOCUMENT DIPLOMATIQUE RUSSÉ.

Nous nous empressons de reproduire dans nos colonnes la circulaire que le cabinet de St-Petersbourg vient d'adresser à tous ses agents diplomatiques en Allemagne, comme déjà nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier. Nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs cet exposé de la politique de l'empereur. Nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs cet exposé de la politique de l'empereur. Nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs cet exposé de la politique de l'empereur. Nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs cet exposé de la politique de l'empereur.

Voici cette circulaire:

Depuis quelque temps la presse allemande, dont l'animosité contre la Russie semblait s'être un moment ralentie, recommence à s'occuper de nous, et les mesures que le soin de notre sûreté nous a forcés de prendre sur notre frontière donnent lieu aux suppositions, aux commentaires les plus dénués de fondement.

Le langage tenu à ce sujet dans les assemblées et chambres législatives de l'Allemagne, quoique moins outré et moins affirmatif, porte cependant l'empreinte des mêmes préoccupations.

Mes précédentes communications au sujet de l'attitude politique et militaire de l'empereur, vous ont mis suffisamment au courant des véritables intentions de S. M. pour qu'il me soit nécessaire aujourd'hui de vous remettre à cet égard de nouveaux détails.

Vous savez, monsieur, que, dès l'origine des événements qui ont bouleversé le centre de l'Europe, l'empereur s'est tracé une règle de conduite dont jusqu'ici il n'a pas dévié un seul instant: celle de ne s'immiscer d'aucune façon dans les affaires intérieures des pays qui voudraient modifier leur organisation; de laisser les peuples parfaitement libres de se livrer sans entraves de sa part aux expérimentations politiques et sociales qu'ils voudraient faire, de n'attaquer aucune puissance qui ne l'aurait point lui-même attaqué; mais aussi de repousser résolument toute atteinte à sa propre sûreté intérieure, et de veiller à ce que l'équilibre territorial, s'il était rompu ou modifié quelque part, ne le fût point au détriment de nos intérêts légitimes. Tel a été depuis quatre mois le système suivi par l'empereur, tel est celui qui lui a été imposé.

Mais tout en se renfermant dans ce système passif et expectant, S. M. ne pouvait pourtant fermer volontairement les yeux à toutes les mutations dans l'ordre de choses qui a jusqu'ici régi l'Europe, non plus qu'à l'esprit d'hostilité qui, avec la fièvre des changements, s'est manifesté contre nous dans toute l'Allemagne.

En effet, ce grand pays venait à peine de poser le pied sur le problème de son unité, que sa première pensée en a été l'extension des limites de la confédération, son premier cri, un cri de liberté.

Dans les réunions préparatoires au parlement national de Francfort, dans les clubs, dans les brochures et dans les journaux, la guerre contre la Russie a été proclamée comme une des nécessités de l'époque.

Pour la faire, on a prêché ouvertement l'alliance offensive et défensive de l'Allemagne avec la France.

On a été jusqu'à menacer d'aggraver dans la grande nationalité allemande nos provinces de la Baltique.

L'ancienne Pologne devait être rétablie, dans ses limites de 1772, pour servir d'éternelle barrière à l'Europe contre ce qu'on appelait l'ennemi commun.

A toutes ces provocations et à tant d'autres que je passe sous silence, sont venus se joindre des actes d'hostilité plus directe. Et il est évident

rappeler l'accueil fait aux réfugiés polonais et le passage accordé gratis sur les chemins de fer, aux frais même des gouvernements d'Allemagne, à ces bandes dénuées qui arrivaient de France avec le dessein avoué d'apporter sur notre territoire le ravage et l'insurrection.

Et si nous avions cherché effectivement des prétextes d'agression, n'y avait-il pas dans ce seul fait plus qu'un prétexte de ce genre? Bientôt une guerre regrettable intentée à une monarchie du Nord dont nous avons garanti l'intégrité, et dont le maintien importe à l'équilibre de l'Europe est venue, par les complications auxquelles elle pouvait aisément donner lieu et par les idées d'ambition maritime qui rattachent l'opinion populaire, menacer de porter atteinte à la paix générale, au commerce et aux intérêts des puissances riveraines de la Baltique.

En même temps, l'insurrection du grand-duché de Posen et l'état de la Galicie pouvaient compromettre gravement la tranquillité intérieure de nos propres provinces.

En présence de pareilles chances et surtout de pareilles dispositions, la prudence la plus vulgaire commandait de se prémunir.

Nous avons donc rapproché notre armée de la frontière pour être en mesure de parer à tous les dangers qui pouvaient se présenter de ce moment, comme à tous ceux que la situation toujours très précaire de l'Europe peut nous faire appréhender encore.

Mais notre système en a été purement un de défense et de précaution. Dans notre pensée, il n'a jamais eu, il n'a encore, à l'heure qu'il est, aucun autre caractère.

Au lieu de l'envisager sous ce point de vue et de s'avancer intérieurement que si nous avons été obligés d'armer, la cause principale en est aux provocations répétées qu'elle nous adresse, l'opinion démocratique aime mieux nous supposer des idées d'agression. Chaque jour, dans la presse allemande les rumeurs les plus absurdes, les calomnies les plus odieuses sont articulées à notre charge.

Plus d'une fois déjà dans les journaux on a fait passer la frontière à nos troupes, quoiqu'il n'y ait pas eu de leurs cantonnements.

Il n'est pas de dessein insidieux qu'on ne nous prête, pas d'insulte, pas de soulèvement, dans les pays allemands ou slaves, que nous n'ayons favorisé sous main par notre or ou par nos agents.

L'hostilité qu'on nous suppose contre l'Allemagne est précisément en raison de celle qu'on ressent, ou du moins qu'on cherche à inspirer contre nous à l'Allemagne elle-même.

Si, au lieu de nous attribuer des sentiments haineux que nous n'avons pas, et de se livrer sur nos prétendus desseins à des conjectures qui n'ont point de base, on voulait bien se reporter impartiallement vers le passé, on se ferait une idée plus juste et plus vraie du présent; on verrait que cet ennemi, qu'on a révélé si gratuitement, dont on se fait comme à plaisir un fantôme, et contre lequel une guerre nationale est, dit-on, de nécessité, a toujours été, comme il l'est encore, si seulement l'Allemagne le veut bien, animé de sentiments aussi bienveillants que désintéressés envers elle.

Quand donc, en effet, l'Allemagne a-t-elle eu à se plaindre de nous? Quand nous avons nous formés des projets contre son indépendance? Quand nous avons nous menacés seulement d'invasion? Quelle partie de son territoire avons-nous prise ou convoitée?

Pendant tout le temps qu'a duré sur le continent la domination oppressive d'un conquérant, la Russie a versé son sang pour aider l'Allemagne à maintenir son intégrité et sa indépendance.

Le territoire russe était délivré depuis longtemps, qu'elle continuait à suivre et à soutenir ses alliés allemands sur tous les champs de bataille de l'Europe. Plus récemment, en 1810, quand la guerre a paru un moment à la veille d'éclater sur le Rhin, nous avons nous à leur disposition nos forces morales et matérielles. Durant cette longue paix de 33 ans, dont l'esprit remuant de la génération actuelle est si aisément porté à renier les bienfaits, nous n'avons jamais cessé de nous appliquer à recommander et à maintenir en Allemagne la concorde et l'unité, — non pas sans doute cette unité matérielle, telle que la rêve aujourd'hui une démocratie avide de nivellement et d'agrandissement, et qui, si elle pouvait se réaliser comme l'ont enseigné des théories ambitieuses, mettrait tôt ou tard infailliblement l'Allemagne à la merci de ses voisins, — mais l'unité morale, l'unité de sentiments, d'intérêts, dans toutes les questions politiques que la confédération germanique a traitées en dehors.

C'est à maintenir cette union, c'est à resserrer les liens qui attachent les gouvernements allemands les uns aux autres qu'a visé uniquement notre politique, parce que nous voulions la paix européenne, et qu'à nos yeux la garantie la plus sûre de cette paix a toujours résidé dans l'union intime de tous les gouvernements qui composent la confédération germanique.

Ce que nous voulions à cette époque, nous le voulons encore aujourd'hui. Malgré les défis et le outrage, on n'a pas réussi à changer nos dispositions. A travers les déclamations furibondes, nous savons distinguer entre les hommes d'ordre et les insensés, entre la simple crédulité et la perfide malveillance. Nous faisons la part de l'ivresse et de l'exaltation momentanées, apaisées par un état d'événements, si inattendus, si brusques, si en dehors de toutes les espérances comme de toutes les prévisions.

Aujourd'hui, comme toujours, loin de désirer le trouble, loin de chercher à semer la division, nous ne souhaitons autre chose à l'Allemagne que l'accord entre les gouvernements et les peuples, accord si essentiel pour la préserver des complications qui peuvent lui venir du dehors, comme des dangers immenses que recèle sa propre situation intérieure.

Notre pouvoir avoir nos doutes et nos appréhensions sur le résultat de la grande expérience qu'elle tente en ce moment pour donner à sa nationalité un plus grand degré de force et de cohésion, mais ces doutes et ces appréhensions n'ont jamais dépassé les limites du for intérieur de nos opinions privées.

Nous ne demandons pas mieux que de nous voir bientôt rassurés; et si en effet l'Allemagne parvient à résoudre le problème de son organisation, sans préjudice pour sa tranquillité intérieure, sans que les nouvelles formes imprimées au gouvernement soient de nature à inquiéter le repos des autres états, nous nous en féliciterons sincèrement, par les mêmes motifs qui nous faisaient désirer de la voir forte et stable sous ses anciennes formes politiques.

Telles étant nos dispositions, toutes de paix et de conciliation, nous ne pouvons que déplorer qu'on y réponde par des sentiments si contraires. Si nous n'avions qu'à recueillir les imputations de la faction démocratique, nous ne nous en occuperions pas, et nous nous garderions d'y attacher plus d'importance qu'elle ne méritent. L'intention bien arrêtée de cette faction est de se refuser d'avance à admettre toute bonne intention de notre part et à la braver à tout prix son pays avec nous, pour y amener par la guerre une confusion qu'elle espère exploiter au profit de ses desseins anarchiques.

Comme il y a chez elle parti pris de nous refuser justice, et qu'il est inutile de chercher à convaincre qui ne veut pas être convaincu, si nous n'avions d'autres adversaires que ceux-là, nous nous bornerions à leur opposer le silence, abandonnant au temps le soin de faire tomber tous les faix broyés; toutes les calomnies qu'ils répandent.

Mais à côté des démagogues, il y a les gens de bonne foi, qui, par ignorance ou crédulité, acceptent sans défiance et sans examen les fausses impressions qu'on leur donne et jouent ainsi sans le savoir le jeu du parti révolutionnaire.

A force de leur imagination, de nourrir leurs soupçons, d'exalter leurs craintes, on espère ainsi les pousser à une guerre qui, au point de leur intérêt, serait, à vrai dire, une monstruosité, et les précipiter, comme il n'est arrivé que trop souvent, dans l'abîme d'un mal réel pour éviter un mal imaginaire.

C'est ce que veut le parti ultra-démocratique, et c'est là ce qu'il faut, s'il est possible, prévenir. Il appartient dès lors aux gouvernements que les rapports diplomatiques avec nous mettent en position de savoir à quel point ils ont sur nos intentions véritables, il est du devoir des hommes d'état et des membres éclairés des assemblées ou des chambres législatives, de tout ce qu'ils ont en eux de modération des doctrines réformatrices s'allie au désir de leur pays les bienfaits de l'ordre public et ceux du

principe monarchique, d'user de leur légitime influence pour travailler à redresser sur le compte de la Russie les aberrations de l'opinion populaire et pour empêcher de s'égarer dans une voie qui conduisait tôt ou tard à des maux incalculables.

L'empereur vous charge expressément, monsieur, de leur faire sentir cette nécessité, en usant, pour agir sur leurs convictions, des considérations et réflexions qui précèdent. Répétez-leur, faites bien entendre à toutes les personnes de sens avec lesquelles les affaires ou la société nous ont mis en relations familières, que les intentions de l'empereur à l'égard de l'Allemagne sont et demeurent franchement pacifiques; que nos armements n'ont jusqu'ici qu'une destination strictement défensive, celle de nous tenir en mesure de faire face à l'un des mille cas imprévus qu'il n'est donné à personne de déterminer dans l'état de provisoire où les derniers événements ont soudainement plongé le monde; qu'en ce qui concerne l'Allemagne plus particulièrement, tant qu'elle ne nous attaquera pas, tant que la confédération, telle nouvelle forme qu'elle veuille se donner, respectera les états voisins, et ne cherchera pas à étendre forcément sa circonscription territoriale ou sa compétence légitime au delà des bornes que lui assignent les traités qui l'ont constituée, l'empereur respectera aussi son indépendance intérieure et ne songera pas à sortir de l'attitude qu'il a adoptée jusqu'à ce jour.

En vous acquittant de ces directions, vous voudrez bien de plus donner au cabinet auprès duquel vous vous trouvez accrédité, communication et copie de la présente dépêche. Signé : NESSELEDE.

RAPPORT FAIT PAR M. THIERS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE, LE 26 JUILLET, SUR LA PROPOSITION DE M. PROUDHON.

Citoyens représentants, le comité des finances, dont j'ai l'honneur de faire partie, m'a chargé de vous présenter son rapport sur la proposition du citoyen Proudhon, qui consiste à s'emparer du tiers des fermages, des loyers, des intérêts de capitaux, dans un double but d'impôt et de crédit.

Après avoir minutieusement examiné cette proposition, votre comité des finances a décidé qu'elle ne devait pas être prise en considération. Il l'a décidé à l'unanimité.

Je dois d'abord vous faire connaître les principales dispositions du projet soumis à votre examen.

D'après ce projet, les fermiers et les locataires seraient dispensés de payer le tiers des termes échus ou à échoir de leurs fermages et de leurs loyers. Les débiteurs de créances hypothécaires et chirographaires seraient également dispensés d'acquiescer le tiers des intérêts auxquels ils sont obligés par leurs contrats; l'état à son tour serait dispensé de servir le tiers des rentes inscrites au grand-livre. Il n'acquiescerait qu'une partie des pensions ou salaires dus par lui, en suivant dans cette réduction une progression qui s'élèverait depuis 5 jusqu'à 50 p. c. Même disposition aurait lieu pour les actions industrielles, au détriment des porteurs d'actions au profit de ceux qui en doivent les dividendes.

Ce tiers des sommes retenues serait divisé en deux sixièmes dont l'un serait abandonné aux locataires, fermiers, débiteurs de tout genre, à titre de crédit que se feraient entre elles les diverses classes de citoyen; l'autre serait versé dans les caisses de l'état, à titre d'impôt sur le revenu.

L'autour du projet évalue à 1,500 millions la part qui serait abandonnée aux locataires, fermiers, débiteurs, à 1,500 millions la part qui reviendrait à l'état, ce qui porte à un total de 3 milliards par an ce sacrifice demandé à la propriété mobilière et immobilière, pour ce système combiné de crédit et d'impôt.

Au moyen de cette double ressource fournie aux particuliers et à l'état, il arriverait, suivant l'auteur, premièrement, que les particuliers, dispensés de payer pour loyers, fermages, intérêts de capitaux, un sixième de ce qu'ils doivent, auraient à leur disposition une somme de 1,500 millions, laquelle serait, dans leurs mains, un capital vivifiant qui ranimerait l'industrie et le commerce, et ferait partout renaitre le travail. En même temps, leurs frais de production étant devenus moindres, ils pourraient livrer leurs produits à plus bas prix, et les propriétaires de terres, maisons, créances, actions, retrouveraient en bon marché l'équivalent de ce qu'ils auraient perdu en revenus.

A ce premier résultat, en second lieu, l'état percevrait l'autre sixième, recevrait une somme de 1,500 millions équivalente à peu près aux recettes actuelles du budget. Il serait dès lors mis en mesure de diminuer ou de supprimer certains impôts, de créer de grands établissements de crédit, de fournir de vastes secours à l'industrie. Il pourrait, par exemple, abandonner l'impôt des 45 centimes qui est aujourd'hui en recouvrement, les deux impôts sur les hypothèques et sur les successions qui ne sont qu'en projet; il pourrait remettre aux patentables 30 p. c. de leur patente, diminuer dans une large proportion les impôts sur le sel, sur la viande, sur les boissons, ainsi que sur les droits de navigation sur les canaux et rivières. Après tous ces soulèvements procurés aux contribuables, il resterait encore des ressources suffisantes pour les objets suivants: création de comptoirs d'escompte dans les arrondissements, établissements de banques agricoles et industrielles, et surtout garantie donnée à tous les entrepreneurs, fabricants, constructeurs, chefs d'ateliers quelconques, du placement de leurs produits dans une proportion égale à ce qu'ils fabriquaient au moment où la révolution du 24 février est venue les saisir.

Ainsi, moyennant un sacrifice du tiers de leur revenu, demandé à tous les propriétaires, on aurait ranimé le crédit par une réciprocité de bons offices; on aurait fourni à l'état le moyen de diminuer ou de supprimer les impôts les plus onéreux, de créer les grands établissements de crédit auxquels certains esprits attachent aujourd'hui le développement illimité du travail, et de donner enfin à l'industrie le signal d'une reprise générale de ses travaux par la garantie du placement de ses produits.

Je crois n'avoir omis aucun des avantages annoncés par l'auteur de ce système. Pour en compléter l'exposition, je dois dire que l'auteur accorde en outre aux locataires, fermiers, débiteurs de tout genre, des termes de trois mois ou de six mois pour l'acquiescement des deux tiers dont ils restent chargés, de plus la faculté de prolonger de trois ans et à leur convenance, l'acquiescement de leurs créances. Enfin, prévoyant qu'à l'avenir les capitaux qui auraient à se placer pourraient exiger un tiers de plus d'intérêt, pour se soustraire aux nouvelles prescriptions de la loi, ce qui ferait aboutir le système à une élévation d'intérêt, l'auteur a ajouté que toute créance contractée postérieurement au 15 juillet 1848 ne serait point soumise au nouveau système d'impôt sur le revenu.

Tel est dans son entier le projet qui a été discuté plusieurs jours de suite dans le sein de votre comité des finances.

Après en avoir exposé les dispositions, je dois l'apprecier sous ses divers rapports, financiers, moraux et politiques: c'est ce que je vais faire dans les termes que votre comité m'a prescrit d'employer.

Ce projet s'était déjà produit hors de cette enceinte dans une feuille quotidienne aujourd'hui suspendue. L'intention de l'auteur ne s'était nullement dissimulée lors de cette première expression de sa pensée: c'était, quant au fond, une atteinte directe et avancée, à la propriété; car, disait-il, la rente de la terre est un privilège gratuit qu'il appartient à la société de révoquer; c'était, quant à la forme, une pétition factionnelle; car, disait-il encore, elle devait vous être présentée, non comme une supplique, mais comme un ordre. Le pouvoir exécutif, chargé d'appliquer les lois répressives aux délits contre l'ordre public, ayant usé des droits que lui confère l'état de siège pour suspendre le journal qui contenait cette proposition, l'auteur se servant de son initiative, comme membre de l'Assemblée nationale, vous l'a présentée sous la forme d'un projet financier; c'est à ce titre que votre comité a dû en être saisi.

On s'attendait à voir l'auteur appuyer sa proposition sur les seules raisons qui peuvent lui mériter quelque attention; c'est à dire sur la négation du droit de propriété, négation devenue malheureusement la doctrine de quelques esprits égarés et pervers, qui cherchent la célébrité ou la puissance à travers les ruines de l'ordre social. Il n'en a rien été. L'auteur a soutenu qu'il n'entendait nullement attaquer le principe de la propriété (principe que, du reste, il se réservait d'attaquer plus tard et dans une

autre occasion); il a soutenu qu'il voulait au contraire apporter secours à la propriété elle-même, en lui demandant un sacrifice momentané, au moyen duquel on relèverait le crédit privé et public, et rouvrirait toutes les ressources de la production. La question ainsi posée, la proposition perdait toute sa gravité; car, il faut le dire, à titre de conception financière, elle ne mérite pas qu'on s'y arrête.

(La suite prochainement.)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, SAMEDI 29 JUILLET. — La tendance favorable qui s'était manifestée hier lors de la clôture de la Bourse, a continué aujourd'hui, par suite de différents achats qui se sont effectués dans la plupart des fonds hollandais. Cependant, à la clôture, plusieurs ventes ont eu lieu en ces fonds, ce qui a contribué à empêcher la hausse de leurs cours, qui sont restés comme hier. Les affaires en général étaient très animées.

Des fonds étrangers les espagnols se sont bien maintenus. Les autrichiens un peu plus fermes. Rien d'important n'est traité dans les autres fonds.

ROTTERDAM, SAMEDI 29 JUILLET. — Les affaires se sont exclusivement bornées aux fonds hollandais, qui, après avoir été très volés à l'ouverture de la bourse, ont un peu baissé et sont restés offerts par suite de quelques ventes qui se sont opérées.

PARIS, VENDREDI 28 JUILLET. — Nos fonds se soutiennent aux prix de clôture d'hier: le 3 % à 45-75 et le 5 % à 72-3/4; en baisse de 1/4. La forte baisse des fonds anglais, par suite des nouvelles d'Irlande, n'a eu aucune influence sur les nôtres.

A terme le 3 % ferme à 45-75 et le 5 % à 72-50. Les affaires étaient peu animées. Les actions de la banque de France sont montées de 10 fr. à 1670; les obligations de la ville à 1100 et les actions de la Vieille Montagne à 1300 n'ont pas varié.

Les bons du trésor ont été négociés comme hier à 17 % de perte. Les certificats de l'emprunt 1847 ont été négociés de 4000 à 4500 derniers cours.

Chemins de fer: L'Orléans est monté de 27-50, parce qu'on assure que le séquestre mis sur ce chemin va être levé. Il y a hausse de 5 fr. sur le Rouen, et de 1-25 sur le Nord et le centre, en baisse de 2-50 sur le Marseille et le Bâle. Les autres chemins restent comme hier.

Fonds étrangers: Les 5 % belges 1846 et 1842, restent comme hier, à 75 1/2; le 4 1/2 % a été fait à 63 1/4, et les actions de la banque de Belgique 1841 à 950. La rente de Naples a baissé de 50 à 375, et l'emprunt romain de 1/4; le 63 1/4. Celui du Piémont n'a pas varié à 860.

LONDRES, VENDREDI 28 JUILLET. — Par suite de l'absence de toute nouvelle défavorable les consol. ont été très volés à l'ouverture, mais ils ont plus tard retrogradé aussi bien à compt. qu'à temps. La situation de l'Irlande inspire toujours une vive inquiétude.

Les fonds étrangers n'ont presque pas éprouvé de variation. Cons. après la bourse 86 1/4, recherchés.

ANVERS, SAMEDI 29 JUILLET. — 2 heures. — Il y a eu peu de variation. — Fonds belges 5 % 74 7/8 à 75 cours; de 4 1/2 % 63 0/0 A. et 63 1/4 P.; de 3 % 51 3/8 à 51 1/2 0/0 A.; de 2 1/2 %, ouverte à 37 1/2 P., a été traitée à 37 3/8, 7/16, 1/2 et reste 37 1/2 cours.

Fonds espagnols 5 % 80/0 et A.; de 3 % dette intérieure 16 7/8 A. et 17 0/0 P. 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 37 3/8 A.

MADRID, DIMANCHE 23 JUILLET. — Il n'a pas eu de bourse à Madrid, le dimanche 23.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 JUILLET.

Dette act. 2 1/2	48 3/4	Dito.....	3	Certific. dit.	6
Dito dit. 3	56 1/2	D° int. à 6 m	3	Lots Pol. fl. 300	
Dito en liq. 3		Comp. Ardoin.	5 1/2	Dito dit. fl. 500	
Dito dit. 4	63 1/2	Passive.....		Amer. Phil. B. 6	
Emp des L-O. 4		Deferred.....		Dito Act. de B.	
S. d'Am.....	3 1/2	Bett. diff. à P.		Antr. Mét.....	58
Soc. de C. 4		Portug. à L. 3	17	Dito.....	30
Lac de Harl.....	4	Dito dit.....	4	Dito.....	
C. de P. du R. 4		D° int. à Conto		Dito.....	
C. de fer Holl.		O. russe Holl.	96	Brés.....	5
Dito.....	4	Dito dit.....	5	Dito 1842.....	5
Belg.....		Dito dit.....	5	Dito.....	
Emp. A. 35 1/2	7 1/2	Bill. St.eglitz.	4	Grenade.....	1
Dito de 5101. 5	7 1/2	Cert. à Hamb. 5		Venez.....	2 1/2
Dito Piéc. c. 5		Insc. au gr. - 1.6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 29 JUILLET.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2 1/2 0/0 42 1/2; ESP. — Ard. int. L. 510-5 0/0

Dito dit. 3 » 50 1/2; RUSSIE. — Emprunt 5 »

Dito dit. 4 » 67 1/2; STIEGLITZ. 4 »

ESP. — Ard. de L. 170. 5 »; AUTRICHE. — Cert. Mét. 2 1/2 » 30 1/2

BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET.

Sp. c. au compt.	45 75	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER,	
» fin cour.	45 75	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847		Société génér.		Par. Vers. r. dr.	125
» fin cour.		Esp. dette act.		» r. g.	105
Sp. c. au compt.	72 75	» différée.....		» Orléans.....	700
» fin cour.	72 30	» non payée p.		» Rouen.....	475
Banq. de Franc.	1665	» débiteurs.....		Paris Nord.....	383 75
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. e.	75	» Strasb.....	358 75
Belg. 5 p. 1840.	75 1/2	Rome Em. 1844	63 1/2	» Lyon.....	347 50
» 5 p. 1842.	75 1/2			Zinc. Vieille Mt.	2300
» 4 1/2 1844	60			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 28 JUILLET.

Cons. Compl.....		Péruviens.....	30, 33	Dito différée.....	
D° en liq. dit.	86 1/2	5 p. c. port.....		Dito passive.....	27 3/4
Belg.....		4 p. c. de 1834.	17 1/2, 18 1/2	Mexique.....	17, 17 1/2
Hollande 4 p. c.	69, 70	Brésiliens.....	69, 71	Russie.....	
Dito 2 1/2 p. c.	43 1/2, 44 1/2	Dette act. esp. 5	11 1/2, 12 1/2	Colombie.....	
		Dito 3 p. c.....	21 1/2, 22 1/2	Danois.....	

BOURSE D'ANVERS DU 29 JUILLET.

Belg. C. de la		Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
bq. B.	2 1/2	Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L. / 250 E. 1839	435	P. Russes. Emp. à	
G. R.	37 1/2	D° de / 500.		Ams. E. C. 5	
Emprunt.	51 1/2	Pol. L. de / 300	321	Dito de nouv. 5	
Dito.	4	Dito de / 500.	241	A. Prusse. Dito l.	
Dito.	4	BARR. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	75	» de 1840.	102	Nap. Cert. Fal. 5	
Dito 1842.	75	D° de 1845.	55 1/2	ETAT ROMAIN. 5 64	
Holl. D. act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834. 5	8		

BOURSE DE BRUXELLES DU 28 JUILLET.

Emp. 1840 5 p.	75	A. E. V. 1843 5 p.	74 1/2	P. Act. M. ind. 4 p.	
» 1842 5 p. c.	75	A. Act. S. G. 5 p. c.		» A. réun. 4 p.	
» 1834 4 1/2 p. c.	66 1/2	A. » S. C. 4 1/2 p. c.		» B. Fonc. 4 p.	
» 1836 4 p. c.		A. Act. S. Nat. 4 p.		Espag. Ardoin	
» 1838 3 p. c.	52	A. » S. de Com.		» intérieur.	
Dette act. 2 1/2		A. » B. de B. 4 p.	63	Naples 5 p. c.	
S. G. et R. 2 1/2	37 1/2	A. » E. 1841 5 p.		Romain 5 p. c.	
E. V. 1832 4 p.	88				

CHANGES D'ANVERS DU 29 JUILLET.

Amsterdam c. 1/2 % av.		2/m.		Francfort.	211
2/m.		Londres cour.	25, 55 P.	»	
Rotterdam c. 1/2 % av.		2/m.		»	
2/m.		Hambourg c.	186 1/2	»	
Paris court.	1/2 % av.	2/m.		»	

CHANGES DE BRUXELLES DU 28 JUILLET.

Amsterd. c. j. 1/4 av.	P. Hambourg c. j. 186 1/2	Paris.	c. j. 1/4 av.	A.
Francfort. » 211, 25 A.	Londres. » 25, 55 P.			